



**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr.
GÉNÉRALE

A/53/667
S/1998/1071
13 novembre 1998
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS, ARABE,
ESPAGNOL ET FRANÇAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Cinquante-troisième session
Points 10, 11, 12, 14, 18, 20, 21,
23, 24, 26, 27, 29, 30, 31, 35, 37, 38,
39, 40, 42, 45, 46, 48, 50, 51, 52, 53,
54, 55, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64,
65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74,
75, 76, 77, 78, 79, 80, 83, 84, 85, 86,
87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96,
97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105,
106, 108, 109, 110, 115, 118, 143, 149,
153, 154, 155, 160 et 164 de l'ordre du jour

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Cinquante-troisième année

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR L'ACTIVITÉ
DE L'ORGANISATION

RAPPORT DU CONSEIL DE SÉCURITÉ

RAPPORT DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

RAPPORT DE L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE

APPLICATION DE LA DÉCLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDÉPENDANCE
AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX

RENFORCEMENT DE LA COORDINATION DE L'AIDE HUMANITAIRE ET DES
SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE FOURNIS PAR L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES, Y COMPRIS L'ASSISTANCE ÉCONOMIQUE SPÉCIALE

COOPÉRATION ENTRE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES ET
L'ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS

COOPÉRATION ENTRE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES
ET LA COMMUNAUTÉ DES CARAÏBES

APPLICATION DU NOUVEL ORDRE DU JOUR DES NATIONS UNIES
POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE DANS LES ANNÉES 90,
Y COMPRIS LES MESURES ET RECOMMANDATIONS CONVENUES
LORS DE L'EXAMEN À MI-PARCOURS

COOPÉRATION ENTRE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

ET L'ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE ISLAMIQUE

COOPÉRATION ENTRE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES
ET LA LIGUE DES ÉTATS ARABES

NÉCESSITÉ DE LEVER LE BLOCUS ÉCONOMIQUE, COMMERCIAL ET FINANCIER
APPLIQUÉ À CUBA PAR LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

RÉFORME DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES :
MESURES ET PROPOSITIONS

CULTURE DE PAIX

COOPÉRATION ENTRE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES
ET L'ORGANISATION DE L'UNITÉ AFRICAINE

SUITE DONNÉE AU SOMMET MONDIAL POUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

LES OCÉANS ET LE DROIT DE LA MER

QUESTION DE PALESTINE

LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

ASSISTANCE AU DÉMINAGE

LA SITUATION EN AFGHANISTAN ET SES CONSÉQUENCES
POUR LA PAIX ET LA SÉCURITÉ INTERNATIONALES

CINQUANTIÈME ANNIVERSAIRE DE LA DÉCLARATION UNIVERSELLE
DES DROITS DE L'HOMME

RAPPORT DU TRIBUNAL INTERNATIONAL CHARGÉ DE POURSUIVRE
LES PERSONNES PRÉSUMÉES RESPONSABLES DE VIOLATIONS
GRAVES DU DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE COMMISES SUR
LE TERRITOIRE DE L'EX-YOUGOSLAVIE DEPUIS 1991

RAPPORT DU TRIBUNAL CRIMINEL INTERNATIONAL CHARGÉ DE JUGER
LES PERSONNES PRÉSUMÉES RESPONSABLES D'ACTES DE GÉNOCIDE
OU D'AUTRES VIOLATIONS GRAVES DU DROIT INTERNATIONAL
HUMANITAIRE COMMIS SUR LE TERRITOIRE DU RWANDA ET LES
CITOYENS RWANDAIS PRÉSUMÉS RESPONSABLES DE TELS ACTES OU
VIOLATIONS COMMIS SUR LE TERRITOIRE D'ÉTATS VOISINS ENTRE
LE 1er JANVIER ET LE 31 DÉCEMBRE 1994

ÉLIMINATION DES MESURES ÉCONOMIQUES COERCITIVES UTILISÉES
POUR EXERCER UNE PRESSION POLITIQUE ET ÉCONOMIQUE

DÉCLARATION DE LA CONFÉRENCE DES CHEFS D'ÉTAT ET DE
GOUVERNEMENT DE L'ORGANISATION DE L'UNITÉ AFRICAINE
RELATIVE À L'ATTAQUE MILITAIRE AÉRIENNE ET NAVALE
LANCÉE EN AVRIL 1986 PAR L'ACTUEL GOUVERNEMENT DES
ÉTATS-UNIS CONTRE LA JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE
POPULAIRE ET SOCIALISTE

L'AGRESSION ARMÉE ISRAÉLIENNE CONTRE LES INSTALLATIONS
NUCLÉAIRES IRAQUIENNES ET SES GRAVES CONSÉQUENCES POUR
LE SYSTÈME INTERNATIONAL ÉTABLI EN CE QUI CONCERNE LES
UTILISATIONS PACIFIQUES DE L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE, LA NON-
PROLIFÉRATION DES ARMES NUCLÉAIRES ET LA PAIX ET LA
SÉCURITÉ INTERNATIONALES

CONSÉQUENCES DE L'OCCUPATION DU KOWEÏT PAR L'IRAQ ET
DE L'AGRESSION IRAQUIENNE CONTRE LE KOWEÏT

APPLICATION DES RÉOLUTIONS DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES

QUESTION DE L'ÎLE COMORIENNE DE MAYOTTE

RENFORCEMENT DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES

QUESTION DE LA REPRÉSENTATION ÉQUITABLE AU CONSEIL
DE SÉCURITÉ ET DE L'AUGMENTATION DU NOMBRE DE SES
MEMBRES ET QUESTIONS CONNEXES

REVITALISATION DES TRAVAUX DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

RESTRUCTURATION ET REVITALISATION DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES DANS LES DOMAINES ÉCONOMIQUE ET
SOCIAL ET LES DOMAINES CONNEXES

QUESTION DE CHYPRE

LE RÔLE DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNIQUE DANS
LE CONTEXTE DE LA SÉCURITÉ INTERNATIONALE, DU
DÉSARMEMENT ET D'AUTRES DOMAINES CONNEXES

MAINTIEN DE LA SÉCURITÉ INTERNATIONALE - PRÉVENTION DE LA
DÉSINTÉGRATION DES ÉTATS PAR LA VIOLENCE

RÉDUCTION DES BUDGETS MILITAIRES

LE RÔLE DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNIQUE DANS
LE CONTEXTE DE LA SÉCURITÉ INTERNATIONALE ET
DU DÉSARMEMENT

CRÉATION D'UNE ZONE EXEMPTÉ D'ARMES NUCLÉAIRES
DANS LA RÉGION DU MOYEN-ORIENT

CRÉATION D'UNE ZONE EXEMPTÉE D'ARMES NUCLÉAIRES
EN ASIE DU SUD

CONCLUSION D'ARRANGEMENTS INTERNATIONAUX EFFICACES
POUR GARANTIR LES ÉTATS NON DOTÉS D'ARMES NUCLÉAIRES
CONTRE L'EMPLOI OU LA MENACE DE CES ARMES

PRÉVENTION D'UNE COURSE AUX ARMEMENTS DANS L'ESPACE
DÉSARMEMENT GÉNÉRAL ET COMPLET

EXAMEN ET APPLICATION DU DOCUMENT DE CLÔTURE DE LA DOUZIÈME
SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

EXAMEN DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS ET
DÉCISIONS ADOPTÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE À SA
DIXIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE

LE RISQUE DE PROLIFÉRATION NUCLÉAIRE AU MOYEN-ORIENT

CONVENTION SUR L'INTERDICTION OU LA LIMITATION DE L'EMPLOI
DE CERTAINES ARMES CLASSIQUES QUI PEUVENT ÊTRE CONSIDÉRÉES
COMME PRODUISANT DES EFFETS TRAUMATIQUES EXCESSIFS OU
COMME FRAPPANT SANS DISCRIMINATION

RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ ET DE LA COOPÉRATION
DANS LA RÉGION DE LA MÉDITERRANÉE

RENFORCEMENT DU RÉGIME DÉFINI PAR LE TRAITÉ VISANT L'INTERDICTION
DES ARMES NUCLÉAIRES EN AMÉRIQUE LATINE ET DANS LES CARAÏBES
(TRAITÉ DE TLATELOLCO)

CONVENTION SUR L'INTERDICTION DE LA MISE AU POINT,
DE LA FABRICATION ET DU STOCKAGE DES ARMES
BACTÉRIOLOGIQUES (BIOLOGIQUES) OU À TOXINES ET SUR
LEUR DESTRUCTION

TRAITÉ D'INTERDICTION COMPLÈTE DES ESSAIS NUCLÉAIRES

RATIONALISATION DES TRAVAUX ET RÉFORME DE L'ORDRE
DU JOUR DE LA PREMIÈRE COMMISSION

OFFICE DE SECOURS ET DE TRAVAUX DES NATIONS UNIES POUR
LES RÉFUGIÉS DE PALESTINE DANS LE PROCHE-ORIENT

RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL CHARGÉ D'ENQUÊTER SUR LES
PRATIQUES ISRAËLIENNES AFFECTANT LES DROITS DE L'HOMME
DU PEUPLE PALESTINIEN ET DES AUTRES ARABES DES
TERRITOIRES OCCUPÉS

ÉTUDE D'ENSEMBLE DE TOUTE LA QUESTION DES OPÉRATIONS
DE MAINTIEN DE LA PAIX SOUS TOUS LEURS ASPECTS
QUESTIONS RELATIVES À L'INFORMATION

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX TERRITOIRES NON AUTONOMES,
COMMUNIQUÉS EN VERTU DE L'ALINÉA e DE L'ARTICLE 73 DE
LA CHARTE DES NATIONS UNIES

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET AUTRES PRÉJUDICIALES AUX INTÉRÊTS
DES PEUPLES DES TERRITOIRES NON AUTONOMES

APPLICATION DE LA DÉCLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDÉPENDANCE AUX
PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX PAR LES INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES
ET LES ORGANISMES INTERNATIONAUX ASSOCIÉS À L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES

MOYENS D'ÉTUDE ET DE FORMATION OFFERTS PAR LES
ÉTATS MEMBRES AUX HABITANTS DES TERRITOIRES
NON AUTONOMES

QUESTIONS DE POLITIQUE MACROÉCONOMIQUE

QUESTIONS DE POLITIQUE SECTORIELLE

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET COOPÉRATION ÉCONOMIQUE
INTERNATIONALE

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DE DÉVELOPPEMENT

FORMATION ET RECHERCHE

SOUVERAINETÉ PERMANENTE DU PEUPLE PALESTINIEN DANS LE
TERRITOIRE PALESTINIEN OCCUPÉ, Y COMPRIS JÉRUSALEM, ET
DE LA POPULATION ARABE DANS LE GOLAN SYRIEN OCCUPÉ SUR
LEURS RESSOURCES NATURELLES

MISE EN OEUVRE DE LA PREMIÈRE DÉCENNIE DES
NATIONS UNIES POUR L'ÉLIMINATION DE LA PAUVRETÉ
(1997-2006)

RÉUNION COMMÉMORATIVE DU VINGTIÈME ANNIVERSAIRE DE
L'ADOPTION DU PLAN D'ACTION DE BUENOS AIRES POUR LA
PROMOTION ET LA MISE EN OEUVRE DE LA COOPÉRATION
TECHNIQUE ENTRE PAYS EN DÉVELOPPEMENT

DÉVELOPPEMENT SOCIAL, Y COMPRIS LES QUESTIONS RELATIVES
À LA SITUATION SOCIALE DANS LE MONDE ET AUX JEUNES, AUX
PERSONNES ÂGÉES, AUX HANDICAPÉS ET À LA FAMILLE

PRÉVENTION DU CRIME ET JUSTICE PÉNALE

CONTRÔLE INTERNATIONAL DES DROGUES

PROMOTION DE LA FEMME

SUITE DONNÉE À LA QUATRIÈME CONFÉRENCE MONDIALE
SUR LES FEMMES

RAPPORT DU HAUT COMMISSAIRE DES NATIONS UNIES POUR
LES RÉFUGIÉS : QUESTIONS RELATIVES AUX RÉFUGIÉS,
AUX RAPATRIÉS ET AUX PERSONNES DÉPLACÉES ET
QUESTIONS HUMANITAIRES

PROMOTION ET PROTECTION DES DROITS DE L'ENFANT

ÉLIMINATION DU RACISME ET DE LA DISCRIMINATION RACIALE

DROIT DES PEUPLES À L'AUTODÉTERMINATION

QUESTIONS RELATIVES AUX DROITS DE L'HOMME

AMÉLIORATION DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

BARÈME DES QUOTES-PARTS POUR LA RÉPARTITION DES
DÉPENSES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

ASPECTS ADMINISTRATIFS ET BUDGÉTAIRES DU FINANCEMENT DES
OPÉRATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX DES NATIONS UNIES

DÉCENNIE DES NATIONS UNIES POUR LE DROIT INTERNATIONAL

CRÉATION D'UNE COUR PÉNALE INTERNATIONALE

RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL DE LA CHARTE DES NATIONS UNIES
ET DU RAFFERMISSEMENT DU RÔLE DE L'ORGANISATION

MESURES VISANT À ÉLIMINER LE TERRORISME INTERNATIONAL

INCIDENCES MONDIALES DU PROBLÈME INFORMATIQUE
POSÉ PAR LE PASSAGE À L'AN 2000

LES CAUSES DES CONFLITS ET LA PROMOTION D'UNE PAIX
ET D'UN DÉVELOPPEMENT DURABLES EN AFRIQUE

Lettre datée du 7 octobre 1998, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de
l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint les documents de la douzième
Conférence des chefs d'État ou de gouvernement du Mouvement des pays non
alignés, tenue à Durban (Afrique du Sud) du 29 août au 3 septembre 1998 (voir
annexe)*.

* Les annexes sont publiées uniquement dans leur langue d'origine.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de ses annexes comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 10, 11, 12, 14, 18, 20, 21, 23, 24, 26, 27, 29, 30, 31, 35, 37, 38, 39, 40, 42, 45, 46, 48, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 108, 109, 110, 115, 118, 143, 149, 153, 154, 155, 160 et 164 de l'ordre du jour et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

Président du Bureau de coordination
du Mouvement des pays non alignés

(Signé) Khiphusizi J. JELE

ANNEXE I

Document final de la douzième Conférence des chefs d'État
ou de gouvernement du Mouvement des pays non alignés, tenue
à Durban (Afrique du Sud) du 29 août au 3 septembre 1998

TABLE DES MATIÈRES

<u>Chapitres</u>	<u>Page</u>
AVANT-PROPOS	13
DÉCLARATION DE DURBAN POUR LE NOUVEAU MILLÉNAIRE	15
DÉCLARATION FINALE DE LA DOUZIÈME CONFÉRENCE AU SOMMET DU MOUVEMENT DES PAYS NON ALIGNÉS	21
I. QUESTIONS MONDIALES	21
EXAMEN DE LA SITUATION INTERNATIONALE	21
LE RÔLE DU MOUVEMENT DES PAYS NON ALIGNÉS	26
DIALOGUE ENTRE LES CIVILISATIONS	30
DIALOGUE NORD-SUD	30
AGENDA POUR LA PAIX	30
RENFORCEMENT, RESTRUCTURATION, REVITALISATION ET DÉMOCRATISATION DES NATIONS UNIES	32
LES OPÉRATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX DES NATIONS UNIES	37
LA SITUATION FINANCIÈRE DES NATIONS UNIES	39
ORGANISATIONS RÉGIONALES	41
LE DROIT À L'AUDODÉTERMINATION ET À LA DÉCOLONISATION	42
MERCENAIRES	44
DÉSARMEMENT ET SÉCURITÉ INTERNATIONALE	45
OCÉAN INDIEN	54
TERRORISME	55
LE DROIT INTERNATIONAL	57
DROIT DE LA MER	61
RÈGLEMENT PACIFIQUE DES DIFFÉRENDS	61
CULTURE DE LA PAIX	61

TABLE DES MATIÈRES (suite)

<u>Chapitres</u>	<u>Page</u>
II. ANALYSE DE LA SITUATION INTERNATIONALE	62
A. LA PALESTINE ET LE MOYEN-ORIENT	62
LA PALESTINE	62
LE GOLAN SYRIEN	63
LE LIBAN	64
LE PROCESSUS DE PAIX	64
B. EUROPE	65
CHYPRE	65
SÉCURITÉ ET COOPÉRATION EN MÉDITERRANÉE	66
C. AFRIQUE	67
LA LIBYE	68
SAHARA OCCIDENTAL	69
SIERRA LEONE	69
SOMALIE	70
LIBÉRIA	71
L'ANGOLA	71
L'ARCHIPEL DES CHAGOS	72
LES COMORES	72
LA GUINÉE-BISSAU	73
L'ÉRYTHRÉE ET L'ÉTHIOPIE	73
D. ASIE	74
L'IRAQ	74
LA TURQUIE ET L'IRAQ	74

TABLE DES MATIÈRES (suite)

<u>Chapitres</u>	<u>Page</u>
LA SITUATION ENTRE L'IRAQ ET LE KOWEÏT	74
LA PÉNINSULE CORÉENNE	75
L'AFGHANISTAN	75
L'ASIE DU SUD-EST	76
E. L'AMÉRIQUE LATINE	77
CUBA	77
LE DIFFÉREND ENTRE LE GUYANA ET LE VENEZUELA	78
LE PANAMA	78
III. QUESTIONS ÉCONOMIQUES	79
LE NOUVEAU CONTEXTE DE LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE	79
L'AGENDA POUR LE DÉVELOPPEMENT	83
LE COMMERCE INTERNATIONAL ET LES PRODUITS DE BASE	86
QUESTIONS FINANCIÈRES ET MONÉTAIRES, ET INVESTISSEMENTS	92
LA DETTE EXTÉRIEURE	96
L'INDUSTRIALISATION	98
L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE	99
L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT	101
LA SCIENCE ET LA TECHNOLOGIE	107
INFORMATION ET COMMUNICATION	109
LA COOPÉRATION SUD-SUD	111
LA SITUATION ÉCONOMIQUE CRITIQUE EN AFRIQUE	116
LES PAYS LES MOINS AVANCÉS	118
LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT SANS LITTORAL	120
LES PETITS ÉTATS INSULAIRES EN DÉVELOPPEMENT	120
	/...

TABLE DES MATIÈRES (suite)

<u>Chapitres</u>	<u>Page</u>
IV. QUESTIONS SOCIALES	121
LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL	121
L'ÉLIMINATION DE LA PAUVRETÉ	123
LA SANTÉ	124
L'ÉDUCATION ET LA CULTURE	125
LE TRAVAIL	126
LA POPULATION ET LE DÉVELOPPEMENT	126
MIGRATIONS INTERNATIONALES ET DÉVELOPPEMENT	127
LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS	127
LES DROITS DE L'HOMME	128
LE RACISME ET LA DISCRIMINATION RACIALE	132
LA PROMOTION DE LA FEMME	133
LES FEMMES ET LES CONFLITS ARMÉS	135
PROBLÈMES HUMANITAIRES, RÉFUGIÉS, RAPATRIÉS, PERSONNES DÉPLACÉES SUR UN MÊME TERRITOIRE	136
LA SITUATION DE L'ENFANCE	139
LA JEUNESSE	140
LES PERSONNES ÂGÉES	141
LA CRIMINALITÉ TRANSNATIONALE ORGANISÉE	142
LA LUTTE INTERNATIONALE CONTRE LA DROGUE	142

AVANT-PROPOS

1. Le douzième Sommet des chefs d'État ou de gouvernement des pays non alignés s'est tenu à Durban (Afrique du Sud) les 2 et 3 septembre 1998.
2. Il a été précédé d'une réunion préparatoire au niveau des ambassadeurs et hauts fonctionnaires ainsi que d'une réunion préparatoire au niveau ministériel, tenues du 29 août au 1er septembre 1998.
3. Les pays membres ci-après du Mouvement des pays non alignés ont participé au Sommet :

Afghanistan, Algérie, Angola, Arabie saoudite, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chypre, Colombie, Comores, Côte d'Ivoire, Cuba, Égypte, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Guyana, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Palestine, Panama, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République populaire démocratique de Corée, République démocratique populaire lao, République du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

4. Les pays ci-après étaient représentés par des observateurs :

Arménie, Bélarus, Brésil, Chine (République populaire de), Costa Rica, Croatie, Dominique, Kazakhstan, Kirghizistan, Mexique, Paraguay, République dominicaine, Ukraine, Uruguay.

Les organisations et mouvements de libération nationale ci-après ont également participé en qualité d'observateurs :

Organisation des Nations Unies, Organisation de l'unité africaine, Ligue des États arabes, Organisation de la conférence islamique, Organisation de la solidarité des peuples afro-asiatiques, Nouveau Mouvement indépendantiste de Porto Rico, Front de libération nationale kanak socialiste (FLNKS).

5. Les pays ci-après ont participé au Sommet en tant qu'invités :

Allemagne, Australie, Autriche, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Japon, Nouvelle-Zélande, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, Roumanie, Royaume-Uni de

Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Siège, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse.

6. Les organisations ci-après ont également participé au Sommet :

Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien (ONU), Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), Organisation des Nations Unies pour l'agriculture (FAO), Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, Comité spécial de la décolonisation ONU, Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), Groupe des 77, Groupe des Huit, Union européenne, Comité international de la Croix-Rouge, World Federalist Movement, Centre du Sud, Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, Organisation internationale pour les migrations, Secrétariat international du Mouvement 12 décembre, Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres, Lawyers Committee on Nuclear Policy: Abolition 2000, Japan Asia Africa and Latin America Solidarity Committee.

7. Le douzième Sommet a été ouvert par S. E. M. A. Pastrana, Président de la République de Colombie. M. Nelson Mandela, Président de la République sud-africaine, a prononcé un discours d'ouverture éloquent, considéré par beaucoup comme une importante contribution au succès de la Conférence. Le Président a demandé que l'on change le monde actuel, caractérisé par la violence insupportable de la faim, de l'absence de logement, de la maladie et de la guerre. Il a souligné que les efforts déployés pour refaire le monde exigeraient une nouvelle direction politique résolue aussi bien dans les pays développés que dans les pays en développement, qui soit capable de saisir toute l'importance des énormes opportunités économiques offertes par la situation mondiale actuelle. Le Président a également réaffirmé l'importance du rôle que le Mouvement doit jouer en aidant l'Afrique à atteindre les objectifs historiques de sa renaissance.
8. Les chefs d'État ou de gouvernement ont salué l'admission du Bélarus au Mouvement.
9. Le Président du Groupe spécial d'experts économistes, M. Gamani Corea, a présenté les recommandations figurant dans le rapport du Groupe spécial aux chefs d'État ou de gouvernement.

ANNEXE II

Réserves

L'Arabie saoudite a formulé une réserve orale aux paragraphes 235 et 236 du Document final de Durban. L'Arabie saoudite a aussi présenté cette réserve par écrit. On trouvera en outre ci-après le texte d'autres réserves qui ont été présentées par écrit.

ARABIE SAOUDITE

Nations Unies/Afrique du Sud/Sommet des non-alignés/355

La Mission permanente de l'Arabie saoudite auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments à la Mission permanente de la République sud-africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies et, se référant au Document final du douzième Sommet du Mouvement des pays non alignés, tenu à Durban (Afrique du Sud) du 23 août au 3 septembre 1998, a l'honneur de l'informer que le Gouvernement d'Arabie saoudite, outre qu'il a fait des réserves orales aux paragraphes 235 et 236, intitulés "Iraq", formule les mêmes réserves par écrit.

La Mission permanente de l'Arabie saoudite auprès de l'Organisation des Nations Unies saisit l'occasion pour renouveler à la Mission permanente de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies les assurances de sa très haute considération.

Mission de l'Arabie saoudite auprès
de l'Organisation des Nations Unies

New York, le 8 septembre 1998

Mission permanente de la République
sud-africaine auprès de l'Organisation
des Nations Unies
New York

/...

ROYAUME DE THAÏLANDE

Le Représentant permanent de la Thaïlande auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Représentant permanent de la République sud-africaine – Président du Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés – auprès de l'Organisation des Nations Unies et, se référant au Document final du douzième Sommet du Mouvement des pays non alignés, tenu à Durban (Afrique du Sud), du 29 août au 3 septembre 1998, a l'honneur de l'informer que le Gouvernement du Royaume de Thaïlande émet des réserves au sujet des paragraphes dudit document qui ne sont pas compatibles avec les principes de sa politique étrangère.

Le Représentant permanent de la Thaïlande auprès de l'Organisation des Nations Unies saisit l'occasion pour renouveler au Représentant permanent de la République sud-africaine les assurances de sa très haute considération.

New York, le 18 septembre 1998

Le Représentant permanent
de la République sud-africaine
New York

/...

GUATEMALA

Le Ministère des affaires étrangères de la République du Guatemala présente ses compliments au Ministère des affaires étrangères de la République sud-africaine en sa qualité de Président du Mouvement des pays non alignés et a l'honneur de porter à sa connaissance, dans les délais prévus, une déclaration de réserve du Gouvernement guatémaltèque.

Cette réserve porte sur les dispositions, quelles qu'elles soient, du Document final du douzième Sommet du Mouvement des pays non alignés et de la Déclaration de Durban qui seraient incompatibles avec la politique étrangère du Guatemala.

Le Ministère des affaires étrangères du Guatemala demande au Ministère des affaires étrangères de la République sud-africaine de bien vouloir traiter cette réserve comme il convient.

Le Ministère des affaires étrangères de la République du Guatemala saisit l'occasion pour renouveler au Ministère des affaires étrangères de la République sud-africaine les assurances de sa très haute considération.

Guatemala, le 10 septembre 1998

Le Ministère des affaires étrangères
de la République sud-africaine

/...

PAKISTAN

No NAM-2/4/98

Le 7 septembre 1998

La Mission permanente du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments à la Mission permanente de l'Afrique du Sud, Président du Mouvement des pays non alignés auprès de l'Organisation des Nations Unies, et a l'honneur de l'informer des réserves du Gouvernement pakistanais au sujet des paragraphes 194 à 197, concernant la question de Chypre, du Document final (DS/1) du douzième Sommet du Mouvement des pays non alignés, tenu à Durban (Afrique du Sud) du 27 août au 3 septembre 1998. Le Gouvernement pakistanais souhaite que ces réserves soient reflétées comme il convient dans le Document final.

La Mission permanente du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies saisit l'occasion pour renouveler à la Mission permanente de l'Afrique du Sud, Président du Mouvement des pays non alignés auprès de l'Organisation des Nations Unies, les assurances de sa très haute considération.

Le Représentant permanent du Pakistan auprès
de l'Organisation des Nations Unies

New York

Mission permanente de l'Afrique du Sud
auprès de l'Organisation des Nations Unies
333 East 38th St. 9th Floor
New York, N.Y. 10016
Télécopie : (212) 692-2498

/...

PAKISTAN

No NAM-2/4/98-III

Le 8 septembre 1998, 11-02

La Mission permanente du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments à la Mission permanente de l'Afrique du Sud – Président du Mouvement des pays non alignés – auprès de l'Organisation des Nations Unies et souhaite qu'il soit pris acte de sa réserve concernant la représentation de l'État islamique d'Afghanistan à la douzième Conférence au sommet des pays non alignés, tenue à Durban du 29 août au 3 septembre 1998, par la délégation du régime Rabbani, et déclare que cette représentation ne doit pas être interprétée comme conférant une quelconque légitimité ou reconnaissance à ce régime maintenant défunt.

La Mission permanente du Pakistan souhaiterait que la présente note verbale soit annexée au Document final du douzième Sommet du Mouvement des pays non alignés.

La Mission permanente du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies saisit l'occasion pour renouveler à la Mission permanente de l'Afrique du Sud, Président du mouvement des non-alignés auprès de l'Organisation des Nations Unies, les assurances de sa très haute considération.

Le Représentant permanent du Pakistan auprès
de l'Organisation des Nations Unies

New York

Mission permanente de l'Afrique du Sud
auprès de l'Organisation des
Nations Unies
333 East 38th Street, 9th Floor
New York, NY 10016
Télécopie : (212) 692-2498

/...

PÉROU

Note (DGM-ORG) No 6-93/003

Le Ministère des affaires étrangères du Pérou a l'honneur d'informer le Département des affaires étrangères de la République sud-africaine que le Gouvernement péruvien exprime ses réserves au sujet des paragraphes du Document final du douzième Sommet des chefs d'État ou de gouvernement du Mouvement des pays non alignés, tenu à Durban (Afrique du Sud), les 2 et 3 septembre 1998, qui ne sont pas compatibles avec la position du Pérou sur certains des sujets traités dans le document en question. Le Gouvernement péruvien, comme toute personne ou institution qui analyserait le document de Durban, constate qu'un certain nombre de considérations ou de propositions qui y figurent ne reflètent pas non plus la position adoptée par de nombreux membres du Mouvement des pays non alignés dans diverses instances internationales.

1. La position du Pérou, pour ce qui est du chapitre relatif au désarmement et à la sécurité internationale figurant aux paragraphes 113 à 147 du Document final du douzième Sommet du Mouvement des pays non alignés, est plus correctement reflétée aux paragraphes 82 à 110 de l'accord adopté lors du onzième Sommet des chefs d'État et de gouvernement du Mouvement des pays non alignés, tenu à Cartagena de Indias du 18 au 20 octobre 1995.

Le Pérou estime que les problèmes touchant le désarmement nucléaire n'ont pas été traités comme il fallait dans le document, notamment parce qu'il ne souligne pas l'importance d'obligations internationales très graves, comme celles qui sont énoncées dans le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICEN), ainsi que dans la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel. Le Pérou et la quasi-totalité des membres du Mouvement des pays non alignés ont signé et ratifié ces traités, qui contiennent les critères fondamentaux selon lesquels, pour la communauté internationale, le problème des armes nucléaires et du désarmement doit être envisagé.

2. Le Pérou est particulièrement préoccupé par le traitement réservé à la question des mines terrestres antipersonnel (par. 133 à 135). En effet, alors même qu'elle a recueilli le nombre nécessaire de ratifications qui lui permettra d'entrer en vigueur le 1er mars 1999, la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction n'a pas fait l'objet d'une mention indiquant son importance ni la signification une fois qu'elle serait en vigueur. On ne peut s'empêcher de noter le contraste entre ce silence et la position adoptée par la majorité des membres du Mouvement des pays non alignés au sujet de cet instrument, ainsi qu'en ce qui concerne leurs actions futures à l'Organisation des Nations Unies. Cette convention a en effet été signée par 130 pays, dont 75 membres du Mouvement des pays non alignés.

3. De même, le Pérou est préoccupé par l'absence, au sujet de l'interdiction de l'emploi des mines antipersonnel, d'un paragraphe comparable au paragraphe 105 du document approuvé par les chefs d'État et de gouvernement au Sommet de Cartagène, dans lequel ces derniers se sont déclarés préoccupés par

l'utilisation aveugle des mines antipersonnel qui, à l'encontre du droit international humanitaire, fait un grand nombre de victimes civiles.

4. Le paragraphe 113 du document de Durban, concernant les essais nucléaires, souffre de l'absence de certains des éléments qui figuraient au paragraphe 82 du document adopté lors du Sommet de Cartagène qui était ainsi libellé : "Les questions se rapportant au désarmement, au contrôle et à la limitation des armements, ainsi qu'à la sécurité internationale revêtent une nouvelle dimension depuis la disparition de la confrontation Est-Ouest. Dans cette période d'après-guerre froide, il n'y a plus aucune justification, pour autant qu'il y en ait jamais eu une, au maintien des arsenaux nucléaires, et encore moins à leur accroissement dans le cadre de la course aux armements. Il est grand temps de détruire une fois pour toutes ces armes meurtrières de destruction de masse. Le régime de non prolifération n'aura de succès que dans les perspectives du désarmement nucléaire."

5. Le Pérou rappelle que l'idée exprimée dans la première phrase du paragraphe 89 du document du Sommet de Cartagène, qui n'est pas reflétée dans le Document final de Durban, demeure pleinement valide. Les chefs d'État ou de gouvernement y affirmaient que "tant que les États continueront de stocker des armes nucléaires et que la possibilité de fabriquer et d'utiliser de telles armes existera, les tensions dans le monde, ainsi que la menace sous-jacente, se feront sentir".

6. La position du Pérou sur la question des essais nucléaires est exposée au paragraphe 90 du document adopté au Sommet de Cartagène. Dans la première partie de ce paragraphe, les chefs d'État ou de gouvernement condamnaient catégoriquement tous les types d'essais nucléaires qui ont été menés malgré leurs graves conséquences environnementales et leurs effets nuisibles à la paix, à la sécurité et à la stabilité internationales. Ils déploraient la reprise et la poursuite des essais nucléaires et demandaient à tous les États détenteurs d'armes nucléaires d'agir en cohérence avec les négociations et objectifs d'un traité d'interdiction totale des essais nucléaires et de cesser tous les essais nucléaires. Ils affirmaient également leur appui à l'élimination totale des armes nucléaires.

Depuis de nombreuses années, le Gouvernement péruvien estime que rien n'est plus important pour le Mouvement des pays non alignés que de réfléchir sérieusement à son rôle, ses capacités et ses procédures et, tout spécialement, au consensus, à la signification de celui-ci et à la manière dont il est obtenu.

Le Ministère péruvien des relations extérieures souhaiterait qu'il soit dûment pris acte des observations ci-dessus.

Le Ministère péruvien des relations extérieures saisit l'occasion pour renouveler au Département des affaires étrangères de la République sud-africaine les assurances de sa très haute considération.

Lima, le 9 septembre 1998

ÉTAT DU KOWEÏT

405/98

Le Représentant permanent de l'État du Koweït auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies et, se référant au communiqué final du douzième Sommet des chefs d'État ou de gouvernement du Mouvement des pays non alignés tenu à Durban (Afrique du Sud) du 29 août au 3 septembre 1998, tient à ce qu'il soit pris acte des réserves vigoureuses formulées par le Gouvernement du Koweït au sujet des paragraphes suivants :

- 1) Le paragraphe 235, concernant les "zones de restriction de vol" au-dessus de l'Iraq. Le Koweït est fermement convaincu que ledit paragraphe est en contradiction avec la résolution 688 (1991) du Conseil de sécurité. Une "zone d'exclusion aérienne" a été mise en place au-dessus de l'Iraq pour qu'il soit possible d'appliquer la résolution 688.
- 2) La première partie du paragraphe 236 concernant les Iraquiens portés disparus après les actions militaires de 1991. Le Koweït est fermement convaincu que le Gouvernement iraquien est responsable du sort de ces disparus, qui étaient sous son commandement et son contrôle durant cette période.

Le Koweït souhaiterait que les réserves ci-dessus soient reflétées dans le communiqué final officiel du douzième Sommet des chefs d'État ou de gouvernement des pays non alignés.

Le Représentant permanent de l'État du Koweït auprès de l'Organisation des Nations Unies saisit l'occasion pour renouveler au Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies les assurances de sa très haute considération.

Mission permanente de l'État du Koweït auprès
de l'Organisation des Nations Unies

Le 16 septembre 1998

ANNEXE III

Discours prononcé par le Président de la République d'Afrique du Sud, M. Nelson Mandela, à la séance d'ouverture de la douzième Conférence des chefs d'État ou de gouvernement des pays non alignés, à Durban, le 2 septembre 1998

Mesdames et Messieurs,

C'est pour l'Afrique du Sud, devenue depuis peu membre à part entière du Mouvement des pays non alignés, un hommage et un grand privilège d'accueillir le douzième Sommet des chefs d'État et de gouvernement.

Soyez les bienvenus dans une démocratie qui vient de naître et qui découvre la liberté.

Nous sommes d'autant plus fiers de vous accueillir ici aujourd'hui que le Mouvement des non-alignés et ses membres ont joué un rôle essentiel dans la chute de l'apartheid et la libération de tous les Sud-Africains. Nous vous remercions du fond du coeur de votre aide généreuse.

L'avènement de la démocratie en Afrique du Sud et le retour de notre pays parmi la communauté des nations libres est aussi votre victoire et c'est pourquoi nous vous disons en toute humilité et avec gratitude : bienvenue.

Doucement mais sûrement, l'idéal que vous avez forgé, tandis que vous souteniez notre lutte au prix de tant de sacrifices, commence à prendre corps. Nous nous heurtons malheureusement dans cette entreprise, comme tous les pays en développement, à des contraintes et des difficultés nées d'un environnement international que, pas plus que les visionnaires de Bandung, nous ne pouvions prévoir.

Nos efforts se heurtent aux terribles séquelles de l'apartheid qui rejaillissent sur tous les aspects de la vie en Afrique du Sud, parfois sous des formes que les Sud-Africains eux-mêmes n'auraient pu imaginer.

Nous nous réjouissons cependant lorsque nous songeons que c'est la cinquième fois que le Sommet du Mouvement des pays non alignés se tient en Afrique.

Enfin libérée du joug du colonialisme et des minorités blanches, l'Afrique peut maintenant consacrer toute son énergie à forger pour ses enfants une vie meilleure.

Pour que cette renaissance s'accomplisse, dans cette nouvelle phase de la rédemption de l'Afrique, nous devons compter largement sur les principes de l'autonomie collective et de la coopération, consacrés par le Mouvement des non-alignés.

C'est donc animée par un profond sens de l'histoire que l'Afrique du Sud accueille ce sommet. Nous sommes très honorés de nous voir confier la responsabilité de présider le Mouvement des non-alignés à une époque décisive pour le monde en développement.

Durant son mandat, l'Afrique du Sud s'efforcera de renforcer le Mouvement et de contribuer à son renouvellement afin qu'il continue de remplir sa mission historique dans le siècle prochain.

Nous n'ignorons pas cependant que nos objectifs ne pourront être atteints que s'il est effectivement tenu compte des intérêts collectifs des pays en développement.

La détermination dont ont fait preuve la Colombie, qui a présidé le Mouvement ces trois dernières années, et l'Indonésie, qui l'a précédée, et l'oeuvre de coordination accomplie lors de ces deux présidences faciliteront notre tâche à cet égard.

Qu'il soit rendu hommage à ces deux pays pour avoir oeuvré à nous donner les moyens de réaliser nos objectifs communs dans un nouvel environnement mondial.

Nous devons donner un visage nouveau au monde que nous partageons et chercher sans relâche une solution définitive à la violence qui nous entoure et dont sont victimes des hommes et des femmes faits de chair et de sang, comme nous qui sommes privilégiés.

Je veux parler ici de la violence qui décime les affamés, les sans-abri et les chômeurs, de la violence du paludisme et du sida et de la violence de la drogue.

Je veux parler des vies humaines détruites par le sous-développement, des sociétés que nous gouvernons et dans lesquelles les plus pauvres tombent sous les balles et les coups de couteau d'autres aussi pauvres qu'eux, dans lesquelles les enfants sont maltraités et les femmes violées et dans lesquelles le vol et le meurtre semblent prospérer.

La violence dont je parle, c'est aussi la violence de la guerre, que ce soit dans la République démocratique du Congo ou dans le Kosovo, en Afghanistan ou à Sri Lanka, et la menace terrifiante que font peser sur toute l'humanité les arsenaux d'armes de destruction massive, et en particulier d'armes nucléaires, que continuent d'abriter quelques pays dans le monde.

On aura reconnu là les deux questions indissociables que sont le développement et la paix, deux questions qui sont au coeur même des objectifs du Mouvement des non-alignés depuis sa création et qui demeurent sa principale raison d'être.

Soulager les pays en développement du fardeau de la dette est l'un des défis les plus immédiats qu'aient à relever les pays développés. On s'est beaucoup étendu sur la question. Il est maintenant temps pour les pays développés et pour leurs partenaires du Sud d'agir.

De ce point de vue, on pourrait dire que le problème du Japon réside dans un excès de richesse.

Nous vivons dans un monde dont la moindre des aberrations n'est pas que l'excès de richesse dans une région contribue à entretenir la pauvreté dans une autre.

Il est permis de se demander si la richesse dont jouit telle région du globe peut être préservée lorsque dans telle autre les gens vivent dans le dénuement et si l'heure n'est pas venue pour nous de prendre des mesures pour que les objectifs de développement du Mouvement des pays non alignés déterminent les objectifs de développement de la communauté internationale tout entière.

Permettez-moi à cet égard de faire quelques remarques auxquelles, j'espère, les pays développés du Nord seront sensibles.

Comme l'a fait observer il y a seulement quelques jours notre président adjoint, Thabo Mbeki, et comme il ressort de l'exemple japonais auquel je viens de faire allusion, l'économie mondiale possède les ressources nécessaires pour répondre aux besoins de développement des pays pauvres. Ces ressources pourraient et devraient être mobilisées. C'est une question de volonté.

La globalisation a imposé à tous les pays une pensée orthodoxe uniforme dont le leitmotiv s'impose à tous : déficits budgétaires, taux d'inflation, taux d'intérêt et taux de change, mouvements de capitaux, flexibilité des marchés du travail, coût des systèmes de protection sociale, etc.

Le risque, c'est qu'à force de donner tant de place à ces mots dans nos propos politiques de tous les jours nous ne finissions sans nous en rendre compte par prendre les moyens pour la fin, de telle sorte que nous oublions que le but ultime de toute activité est d'améliorer constamment la vie matérielle et spirituelle de tous les citoyens.

La "fin des idéologies" et l'apathie et l'indifférence des masses envers la politique dénoncées dans les pays du Nord ne sont-elles pas en réalité l'expression d'un désenchantement?

Un désenchantement qui proviendrait de l'application uniforme d'une politique dans laquelle les valeurs humanistes n'occupent une place prééminente qu'en période d'élection. En temps ordinaire, ces valeurs, qui devraient être au coeur même de la vie politique, ne sont que des résidus indésirables dans le sillage d'un monde obsédé par la croissance économique et par la lutte pour le pouvoir.

Un monde de politiciens, dépourvu de passion, incapable de faire espérer aux hommes un avenir meilleur et d'inspirer les peuples comme ils l'ont été, y compris dans les pays développés du Nord, pour lutter contre ce crime contre l'humanité qu'était l'apartheid.

On ne cesse de nous répéter que les électeurs des pays développés sont las de l'aide au développement en faveur des pays du Sud. Nous ne doutons pas de l'honnêteté de ceux qui nous tiennent ces propos.

Cependant, nous continuons de voir ces mêmes électeurs faire preuve d'une grande compassion lorsqu'ils voient ces images terribles qui nous sont familières des victimes de la famine ou des troubles civils, des réfugiés et de tous ceux qui vivent dans le monde ordinaire de la pauvreté ordinaire née du sous-développement.

Nous revoilà à notre point de départ.

Cette compassion qu'éprouvent pour nos pays ces gens ordinaires n'est-elle pas pour les dirigeants, dont nous faisons partie, et plus particulièrement pour les dirigeants des pays riches du Nord, le signe que notre devoir est d'exploiter pleinement les possibilités qu'offre un monde au potentiel économique énorme?

Que ne peut-on faire prendre conscience à nos homologues du Nord des possibilités qui s'offrent de réaliser le rêve d'une prospérité commune!

À supposer qu'on en ait la volonté, resterait encore à savoir si les dirigeants des pays développés seraient suffisamment clairvoyants et auraient le courage voulu pour secouer l'inertie de l'orthodoxie ambiante et retrouver l'élan qui avait inspiré le plan Marshall et, plus récemment, la reconstruction par l'Allemagne de ses terres de l'Est.

Ces dirigeants nous répondront-ils au contraire que le marché règne en maître, que ses instruments et ses mécanismes sont des forces inéluctables devant lesquelles doivent s'incliner tous ceux qui aspirent à la dignité humaine?

Au crépuscule de nos ans, tandis que nous parvenons au terme d'une longue marche dont le principe était la lutte contre un monde inhumain en guerre permanente contre l'idée même de dignité humaine, j'estime que nous sommes en droit d'attendre des autorités politiques, chez ceux qui vivent dans l'abondance, une qualité de gouvernement qui exclut l'idée du chacun pour soi.

Il n'y a pas de honte à ce que, dans les sociétés humaines, les plus âgés rêvent un rêve qui leur laisse entrevoir la possibilité d'une politique nouvelle qui déboucherait sur une ère nouvelle.

Cette politique doit être capable d'appréhender les réalités de notre monde et être suffisamment hardie pour nous permettre d'oeuvrer pour le bien de l'humanité tout entière d'une manière qui n'a jamais encore été ni imaginable ni possible.

Mais nous ne pouvons exiger des peuples du Nord qu'ils forgent une politique d'un type nouveau si nous ne sommes pas, pour notre part, plus exigeants avec nous-mêmes. Nous devons nous-mêmes nous efforcer de donner l'exemple d'un pouvoir politique réellement au service des peuples.

Il nous suffira pour cela de donner corps aux idéaux du respect de la démocratie et des droits de l'homme, de la paix et de la stabilité dans nos pays et nos régions, de la gestion avisée des affaires publiques, d'une opposition de principe à la corruption et à l'abus de pouvoir, d'un développement au service

des hommes et d'une vie meilleure pour tous, d'une authentique indépendance pour tous les pays et d'une coopération mutuellement bénéfique entre les nations du monde.

Permettez-moi à cet égard, en tant qu'Africain prenant la parole à ce sommet en terre africaine, de saluer le chef d'État de la République fédérale du Nigéria qui est parmi nous aujourd'hui, le général Abdusalam Abubakar, ainsi que ses collègues, qui ont ouvert la voie vers le rétablissement de la démocratie au Nigéria et le relèvement de ce grand pays africain.

Nous demeurons préoccupés par la grave situation en République démocratique du Congo. À cet égard, il faut bien comprendre que tous les gouvernements d'Afrique australe, centrale et orientale, ainsi que l'Organisation de l'unité africaine, agissent ensemble et continueront d'agir ensemble pour réaliser les objectifs communs de la paix et de la stabilité dans la République démocratique du Congo et dans toute la région de l'Afrique centrale et des Grands Lacs.

Permettez-moi aussi de saluer le Gouvernement et les dirigeants politiques du Royaume du Lesotho qui ont coopéré pour trouver, avec l'aide de la Communauté de développement de l'Afrique australe, dont le Lesotho est un membre apprécié, un règlement pacifique à la crise politique qui a éclaté dans le pays.

Nous continuons tous de faire notre possible pour assurer l'application intégrale du Protocole de Lusaka afin que le peuple de la République soeur d'Angola puisse jouir de la paix, de la stabilité et du développement auxquels il a droit.

En présence du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Kofi Annan, que nous accueillons dans notre pays et au Sommet des pays non alignés, je voudrais encourager l'Organisation des Nations Unies à continuer de s'acquitter de ses responsabilités vis-à-vis du peuple angolais afin que soient réalisées les attentes incarnées par le Protocole.

Le conflit au Soudan n'est toujours par résolu malgré les efforts de médiation du Président de la République du Kenya, M. Arap Moi. Nous appelons une fois encore toutes les parties à mettre un terme à une longue guerre civile au moyen d'un règlement qui prenne en compte l'intérêt de tous les Soudanais ainsi que de leurs voisins.

Nous sommes convaincus par ailleurs qu'il est possible de régler l'affaire de Lockerbie, qui dure depuis trop longtemps. Nous espérons que tous ceux qui sont directement touchés coopéreront afin de faire disparaître cette cause de tension, de permettre à la Jamahiriya arabe libyenne de jouir de relations normales avec toutes les nations du monde et de répondre aux préoccupations de ceux qui ont perdu des membres de leur famille.

Nous souhaitons ardemment que le processus qui doit conduire à la tenue d'un référendum sur la question du Sahara occidental se poursuive et qu'une solution définitive soit trouvée.

Nous demeurons gravement préoccupés par la situation au Moyen-Orient et, en particulier, par la position adoptée par le Gouvernement de Nétanyahou en Israël, qui a mis un arrêt au progrès vers une solution juste et pacifique et vers la formation d'un État palestinien souverain.

Il incombe à la communauté internationale, et aux États-Unis d'Amérique en particulier, de veiller à ce que cette question soit rapidement réglée. Nous ne pouvons permettre que la vision étroite et nationaliste du Gouvernement israélien actuel finisse par écarter la possibilité d'une paix juste et permanente dans l'ensemble du Moyen-Orient.

Le peuple de Cuba a le droit inaliénable de choisir son destin. Il est de notre devoir à tous d'établir, par delà les difficultés créées par la guerre froide, de nouvelles relations fondées sur notre vision du nouvel ordre mondial.

De même, nous devons tous espérer que prennent fin les tensions qui persistent en Corée et favoriser toutes les mesures qui peuvent être prises pour les résoudre.

Il faut, par ailleurs, trouver une solution au problème lancinant de Chypre.

Nous souhaitons tous que la question du Jammu-et-Cachemire soit résolue au moyen de négociations pacifiques et devons être disposés à mettre tout en oeuvre pour y parvenir.

L'objectif du désarmement nucléaire doit demeurer en tête de nos priorités. Nous devons, en tant que Mouvement, persister dans notre effort pour progresser vers sa réalisation.

Nous demeurons saisis de la question de la restructuration de l'Organisation des Nations Unies et devons faire notre possible pour accélérer la réforme en veillant à ce qu'une fois restructurée, l'Organisation soit sensible aux intérêts de tous les pays, y compris de ceux qui sont représentés au sein du Mouvement des non-alignés.

Les documents mis à la disposition du Sommet portent sur bien d'autres questions tout aussi importantes : l'émancipation des femmes, le terrorisme, l'environnement et le développement durable, la conduite des affaires publiques, les organisations multilatérales, y compris l'OMC et les institutions de Bretton Woods, et la science et la technologie.

Nous devons aussi prendre des décisions sur ces questions en vue de mettre en place des programmes concrets qui permettent de traduire notre idéal commun dans la réalité.

Le Mouvement des pays non alignés doit, par ses travaux, démontrer l'absurdité des attaques dont fait l'objet un glorieux mouvement qui représente des milliards de personnes et que l'on cherche à présenter comme un rassemblement de beaux parleurs et un anachronisme dans le monde politique d'aujourd'hui.

Pour faire front, nous devons charger les pays qui ont été choisis pour diriger le Mouvement jusqu'au prochain sommet de veiller à ce qu'il soit donné suite aux importantes décisions que nous prendrons et de rendre compte de leur action à cet égard.

Cela suppose que tous les États Membres coopèrent sans restriction à toutes les activités qui doivent permettre la réalisation de cet objectif.

Il faudrait peut-être aussi que ceux que nous choisirons pour diriger nos travaux perfectionnent les mécanismes à mettre en place pour assurer l'application de nos décisions d'ici au prochain sommet, de manière notamment à lutter contre l'inertie bureaucratique qui peut paralyser l'action en la retardant et en la rendant inefficace.

Les peuples de nos pays attendent des réunions de haut niveau comme le Sommet qui s'ouvre ce matin, des résultats concrets qui feront une différence dans leur vie.

C'est une aspiration légitime dont nous devons nous montrer dignes.

En Afrique, les peuples rêvent d'une renaissance qui permettra au continent de surmonter un passé dévastateur et d'en faire aussi une terre de démocratie et de paix, de respect des droits de l'homme, de développement et de prospérité où tous les Africains puissent retrouver leur dignité.

Les masses d'Afrique ont le même désir pour leurs frères et leurs soeurs d'Asie et d'Amérique latine et seraient prêts à faire leur possible pour que tous les peuples représentés à ce sommet voient se réaliser les objectifs auxquels elles-mêmes aspirent.

Je suis certain cependant que vous comprendrez que notre premier objectif, à l'aune duquel sera mesurée notre détermination à créer un monde meilleur, doit être la renaissance du continent africain.

Faute d'oeuvrer à sa réalisation, toutes les déclarations sur l'émergence d'un monde nouveau seront de vains discours.

Un message, auquel souscriront tous ceux qui espèrent un monde plus humain, doit se dégager du présent sommet : le monde tout entier doit relever le défi qui consiste à faire en sorte que l'Afrique, le maillon le plus faible de la chaîne du développement, devienne elle-même un modèle du monde nouveau auquel nous aspirons.

Emportés par cette espérance, instruits des obstacles et des possibilités qui naissent des réalités du monde et guidés par les appels des orphelins d'un destin qui ne doit pas être une fatalité, osons relever le défi et créer un monde nouveau.

Peu importe si l'avenir dément les réponses que nous donnons aujourd'hui. Se tromper n'est pas un crime si du moins on a essayé.

Mais si nous n'essayons même pas, nous aurons commis une grave erreur que ni le temps ni les hommes ne nous pardonneront.

J'aime à imaginer que nous qui avons les moyens de contribuer à l'avènement d'un monde meilleur faisons un songe dans lequel nous rêvons que notre mission commune aboutit.

Lorsque nous rêvons à nos rêves, c'est que le moment de l'éveil n'est pas loin!

J'attends avec confiance l'issue de notre sommet.

Je vous remercie.

ANNEXE IV

Allocution du Président de la République de Colombie, M. Andrés Pastrana Arango, à l'occasion de la douzième Conférence des chefs d'État ou de gouvernement des pays non alignés et de la passation de la présidence du Mouvement des pays non alignés

Durban (Afrique du Sud), 2 septembre 1998

Monsieur le Président de la République d'Afrique du Sud,
Mesdames et Messieurs les chefs d'État ou de gouvernement,
Ministres des affaires étrangères, ambassadeurs et distingués délégués,
Mesdames et Messieurs,

Monsieur le Président Mandela, je tiens tout d'abord à vous remercier pour l'hospitalité généreuse et cordiale que vous nous avez réservée depuis notre arrivée dans ce beau pays et pour toutes les dispositions que votre Gouvernement a prises pour organiser cette réunion historique.

Voici une réunion que nous attendions depuis longtemps. Voici une réunion qui, si nous nous reportons aux origines du Mouvement, fut convoquée initialement dès le 24 avril 1955, à Bandung, lorsqu'avec clairvoyance, les fondateurs du non-alignement prononcèrent la condamnation de l'apartheid et du colonialisme. Aujourd'hui, 43 ans plus tard, au prix du sang, du sacrifice et des larmes de milliers d'hommes et de femmes, ce sommet en Afrique du Sud nous donne une nouvelle occasion de célébrer la disparition de l'apartheid et la naissance d'une société multiraciale vivant dans la liberté. L'Afrique du Sud est un symbole de la décolonisation du XXe siècle à laquelle notre mouvement est indissociablement lié.

Vous-même, Monsieur le Président, êtes l'exemple de ceux qui ont lutté pour la liberté. En vous, qui avez été persécuté, torturé et détenu pour avoir défendu nos idéaux, nous trouvons l'expression des principes que nous soutenons. Pour nous et pour le monde, la chance que nous avons de pouvoir nous réunir dans votre pays est la manifestation la plus puissante du besoin toujours vivant d'un mouvement politique qui a toujours soutenu, obstinément et sans faille, le peuple courageux d'Afrique du Sud dans sa lutte contre la tyrannie, dans sa conquête de l'indépendance et dans son oeuvre de réconciliation.

Permettez-nous, en cette occasion solennelle, de rendre hommage aux hommes et aux femmes des États membres du Mouvement qui sont tombés aux côtés des Sud-Africains pour cette noble cause qu'ils avaient faite leur.

Monsieur le Président,

Une Afrique nouvelle voit le jour. Une Afrique qui renaît des cendres du colonialisme et qui, fière de ses racines les plus anciennes, s'attache vigoureusement à défendre une position plus forte dans le nouvel ordre mondial. Voici un continent qui sait faire entendre ses opinions et ses principes. Il n'a pas plié sous la pression : il s'est élevé avec indignation contre la discrimination et il a pris sur lui de bâtir ses propres institutions.

Nous savons que c'est aussi en Afrique que la faim et la maladie, la sécheresse et l'analphabétisme, la pauvreté et les conflits persistent encore. Le continent a besoin d'une coopération généreuse et massive de la part des nations les plus développées du monde, des organisations internationales et, au demeurant, de toute la communauté des nations.

Le Mouvement doit continuer à construire une stratégie de solidarité active avec l'Afrique, au-delà des considérations de simple assistance humanitaire ou de paternalisme désuet. La coopération Sud-Sud doit prendre une dimension nouvelle : elle doit être non pas une formule de rechange à la coopération Nord-Sud mais un complément de celle-ci, une force motrice qui incite au partage des connaissances et de l'effort. L'un des buts primordiaux du Mouvement des pays non-alignés doit être d'apporter une ardeur nouvelle dans la coopération Sud-Sud, de la sortir de la sphère du discours et d'en faire un instrument concret de solidarité.

Gardons-nous bien de considérer l'Afrique comme un bloc politique amorphe. Nous devons adopter une attitude sérieuse et sympathique qui tienne compte de ses différences et de ses disparités. Avant tout, nous devons éprouver un profond respect pour son caractère traditionnel et son désir d'unité. Le Mouvement doit encourager la communauté internationale à traiter l'Afrique avec une plus grande générosité.

Comme le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies l'a relevé lui-même, l'aide étrangère et la coopération internationale ont diminué spectaculairement. Le Mouvement des pays non-alignés ferait bien de chercher à stopper cette tendance. À quelques exceptions près, l'objectif des 0,7 % du PIB que les pays développés devraient consacrer à la coopération pour le développement n'est pas atteint. Le Mouvement devrait tout faire pour qu'il en fût autrement. Il devrait aussi encourager la participation du secteur privé pour que la mondialisation se traduise par un véritable soutien, concrétisé par des transferts de capitaux et de techniques et par un accès plus équitable aux marchés pour les pays en développement. Nous devons oeuvrer pour l'entrée de nos pays dans le cercle de la prospérité et de la modernité.

Pour des raisons historiques, les racines et les composantes du Mouvement des pays non-alignés se trouvent principalement en Afrique et en Asie. Cette situation évolue. De puissants motifs militent aujourd'hui pour une plus grande participation des pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Nous devons renforcer les liens entre toutes les régions du monde en développement. Nous devons tout faire pour que l'orée du XXI^e siècle, toute proche aujourd'hui, marque un immense pas en avant : l'avènement d'un monde ouvert où les régions jouent aussi un rôle majeur.

Le Mouvement est hétérogène et représente de nombreuses tendances différentes du monde en développement. Sa diversité, cependant, ne fait pas obstacle à la créativité. Bien au contraire, elle est une ressource précieuse qui permet aux diverses cultures et civilisations de se mêler. La régionalité n'est pas incompatible avec l'universalité : c'est en fait l'un de ses courants moteurs. L'une des tâches les plus exigeantes de notre époque est de trouver comment rendre la mondialisation compatible avec les structures régionales. Et les pays non-alignés doivent contribuer largement à cet effort.

Monsieur le Président,

De nombreux pays membres du Mouvement rencontrent des problèmes semblables à ceux de l'Afrique. Impuissants et affligés, nous assistons à l'errance sans fin des cortèges d'enfants, de femmes et de vieillards, mal nourris et malades, chassés de leurs foyers par la violence implacable. Ils parcourent les campagnes et les rues de nos villes avec pour unique espoir de protéger leur vie; il ne leur reste plus rien d'autre.

Trouver une solution à cette situation consternante doit être notre priorité absolue. Nous devons nous y attaquer avec une détermination inébranlable et y consacrer nos efforts les plus assidus.

Dans un monde où le fossé entre riches et pauvres s'élargit chaque jour, et où la solidarité et la justice sociales semblent, chaque jour aussi, s'éloigner davantage, les idéaux qui ont donné naissance à notre Mouvement il y a près de 40 ans gardent toute leur valeur. Les principes du non-alignement tracent la ligne fondamentale de notre lutte incessante pour l'équité et le progrès au profit de l'humanité.

Notre Mouvement a une mission universelle et il a remporté de grands succès. Mais il doit aussi ouvrir des horizons nouveaux et travailler à définir une approche constructive des grands problèmes rencontrés aujourd'hui par la société internationale. Nous devons renforcer notre pouvoir de négociation au sujet des différentes questions qui figurent à l'ordre du jour de la communauté mondiale. Nous ne devons pas nous contenter de déclarations. Le non-alignement, aujourd'hui, doit signifier la présence d'une grande force d'équilibre qui aidera à faire de l'ordre international un ordre plus juste. Il doit être une voie de communication, un porte-parole des laissés-pour-compte de la race humaine qui revendiquent le droit de recueillir les avantages apportés par les techniques et le progrès.

Mesdames et Messieurs les chefs d'État et de gouvernement,
Mesdames et Messieurs les délégués,

La guerre froide a pris fin mais la pauvreté, l'inégalité et l'injustice dont souffrent nos pays n'ont pas disparu. Aux quatre coins de la terre, de tragiques problèmes sociaux, économiques, ethniques et religieux continuent de se poser, même parmi nous; des conflits éclatent toujours et, à plusieurs occasions, ont dégénéré en confrontations armées, causant des pertes humaines et d'irréparables dommages économiques.

Nous devons renforcer le Mouvement des pays non alignés pour en faire un mécanisme essentiel de consultation pour la défense concertée de nos intérêts. Son importance et son efficacité ont pu être constatées à l'occasion des sommets mondiaux, notamment sur le développement social, la population, les droits de l'homme, les femmes, les drogues et le développement durable. Elles sont démontrées aussi par les positions communes adoptées sur des questions comme celles du désarmement, de l'environnement et de la réforme de l'Organisation des Nations Unies.

/...

La cohésion et l'unité du Mouvement à propos des principaux sujets qui forment un ordre du jour multilatéral nouveau seront déterminantes, non seulement pour les pays membres eux-mêmes, mais aussi dans chaque organisation et chaque structure de discussions. Le Bureau du Secrétaire général, l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies en tirent clairement avantage puisque le Mouvement des non alignés est le point de contact et le porte-parole légitimes de la majorité des États Membres de l'Organisation, ne regroupant pas moins de 113 pays en une même formation pour débattre des problèmes les plus complexes.

Dans ce contexte également, le Comité mixte de coordination du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des 77 joue un rôle majeur pour accorder nos positions dans les moments critiques pour les intérêts des pays en développement. La pratique d'une coordination plus concrète et plus efficace doit être une priorité.

Mesdames et Messieurs les chefs d'État ou de gouvernement,
Mesdames et Messieurs les Ministres, les ambassadeurs et délégués,

Le Mouvement des pays non alignés suit, non sans préoccupation, la situation de plusieurs d'entre nous en Asie du Sud-Est, victimes de la crise économique qui balaie la région et provoque de graves conséquences politiques et sociales. Cette situation suscite aujourd'hui de profondes inquiétudes, à mesure que, peu à peu, la crise gagne l'économie mondiale.

Il est urgent que les institutions de Bretton Woods prennent des mesures de stabilisation pour éviter des conséquences désastreuses dans les autres pays.

Si rien n'est fait dans ce sens, ces autres pays qui, malgré les incertitudes de la mondialisation économique, luttent de toutes leurs forces contre la corruption, la pauvreté et les autres fléaux économiques et sociaux qui fragilisent leurs régimes démocratiques, auront lutté en vain.

L'une des grandes tâches de l'avenir, alors que la libéralisation économique s'étend à travers le monde, est de faire en sorte que la mondialisation aille de pair avec le redressement des déséquilibres sociaux et comble l'écart entre les pays industrialisés et les pays en développement. La mondialisation ne doit pas être un scénario suivant lequel les avantages et les privilèges du petit nombre sont protégés. Plus que tout, elle doit être mise au service de l'égalité des chances, de l'équité dans les relations internationales, de la croissance économique et de la répartition de ses avantages, avec le souci de défendre la justice sociale.

Notre Mouvement a une tâche importante et fondamentale à accomplir dans ce domaine. Je ne doute pas que le Président Mandela continuera à lui donner la priorité la plus haute.

Une autre priorité de tout premier rang est que les pays non alignés renforcent leur capacité de prendre l'initiative, afin de synchroniser l'examen de leurs propres problèmes avec celui des questions qui figurent à l'ordre du jour mondial. Le renforcement de la démocratie, la défense des droits de l'homme, la promotion du développement durable, la lutte contre le trafic des

drogues et la criminalité organisée, la lutte contre la corruption et la coopération Sud-Sud sont des composants essentiels et stratégiques du Mouvement.

Et il faut que tous ces éléments s'ajoutent pour constituer une nouvelle approche de la coopération entre les pays développés et les pays en développement, une coopération qui soit fondée sur le dialogue, le consensus, la discussion amicale des problèmes et l'identification concertée des solutions, en d'autres termes, une coopération qui s'appuie sur une association nouvelle et authentique entre les interlocuteurs de la communauté internationale.

Excellences,
Distingués délégués,

L'action menée par le Mouvement des pays non alignés à l'Organisation des Nations Unies et dans chaque organe et organisme du système est bien connue de tous. Je citerai en premier lieu sa ferme défense du multilatéralisme comme la règle d'or du système international. J'évoquerai aussi son opposition, également résolue, aux actes unilatéraux. À ce sujet, notre intérêt commande de rechercher des accords pragmatiques avec les pays développés pour renforcer l'efficacité des institutions multilatérales. Nous devons travailler à la réforme de ces institutions, non pas seulement l'Organisation des Nations Unies mais aussi la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et l'Organisation mondiale du commerce elle-même, afin qu'elles répondent correctement aux besoins des pays en développement.

Le Mouvement doit tenir compte aussi du fait que de nouvelles influences s'exercent à l'échelle du monde, venues notamment des organisations non gouvernementales, et il doit accepter l'idée qu'il est opportun de leur donner une place dans l'ordre international nouveau.

Plutôt que de garder le regard tourné vers le passé, accomplissons un acte de foi dans notre avenir : renouvelons la décision de jouer un rôle, un rôle d'entraînement, dans l'histoire, plutôt que de nous laisser emporter au fil du courant.

Nous savons tous qu'un grand nombre des conflits de l'après-guerre froide ont surgi dans les pays en développement. Les conflits internes occupent aujourd'hui autant de place qu'autrefois les confrontations entre États. De nouveaux risques d'interventionnisme se profilent, de nouvelles menaces aussi, notamment le terrorisme. Mais quels que soient les menaces ou les risques, nous donnons la préférence au multilatéralisme, à l'action concertée et aux solutions institutionnelles.

Le Mouvement doit chercher à rapprocher les pays membres touchés par les conflits ou les différends, et encourager les bons offices ou la médiation amicale. Il doit favoriser les règlements pacifiques, par la négociation, conformément au droit international et aux principes de la solidarité entre les nations.

C'est seulement à ce compte que le Mouvement pourra agir comme une force d'entraînement pour la paix dans le monde et dans ses régions, comme un initiateur de la sécurité collective qui chassera les nuages dont la menace

plane sur l'ordre international et apportera un climat plus chaud de compréhension et de concorde. À cette fin, le Mouvement doit continuer à encourager les négociations mondiales en vue d'éliminer les armes de destruction massive. Il n'est pas acceptable, en effet, que les maigres ressources disponibles pour le développement aillent s'engloutir dans des courses aux armements sans aucun but utile.

Les pays non alignés ont, sans exception, toujours agi au service de la coexistence pacifique. Ils ont pesé de tout leur poids pour éviter une guerre nucléaire entre les superpuissances. Dans l'application des principes adoptés depuis la première Conférence tenue à Belgrade en 1961 et à des réunions comme celle du Caire en 1964, les pays non alignés ont oeuvré admirablement pour le désarmement. Ces efforts doivent être poursuivis sans relâche.

Face aux problèmes de notre époque, les pays non alignés doivent épouser résolument le parti de la morale. C'est à ce compte qu'ils aideront les peuples à se comprendre mutuellement, qu'ils soutiendront l'efficacité des gouvernements démocratiques et qu'ils contribueront à la prospérité dans l'équité et la liberté.

Monsieur le Président,

Le Gouvernement colombien est fermement engagé sur la voie de la négociation d'un accord de paix avec les rebelles actifs depuis de longues années déjà dans certaines régions du pays. L'entreprise est complexe et difficile. C'est pourtant celle que tous les secteurs de la Colombie ont décidé de poursuivre. En tant que Président de la République de Colombie, je travaillerai sans réserve pour semer la graine féconde et durable de la paix, cette paix dont rêvent tous les Colombiens.

Nous utiliserons la diplomatie pour la paix, soucieux d'obtenir l'appui de la communauté internationale. Notre démarche diplomatique consiste à trouver un accord avec les gouvernements des pays amis et avec les organisations internationales sur la manière dont ils travailleront avec nous pour amorcer le redressement économique et social des régions les plus touchées par le conflit armé. Nous devons apporter à leurs populations les soins de santé, l'accès à l'éducation, des emplois, des services et des routes pour consolider la paix après l'accord obtenu à la table des négociations. L'initiative que mon gouvernement a proposée s'appuie sur l'aide des pays développés qui feraient d'importants investissements dans le secteur social, dans l'agriculture et dans l'infrastructure régionale pour que nos petits agriculteurs puissent connaître des formes de développement autres que celles du conflit armé, y compris la destruction des récoltes illicites.

Note diplomatique s'inspire de l'idée que la paix doit avoir un contenu social et économique. C'est pour cette raison que nous avons mis au service de la paix et de la réconciliation le plan de développement, qui est l'instrument par lequel l'État oriente le progrès économique, et une réforme politique conçue pour encourager l'ouverture, au profit de toutes les nuances de l'opinion, des possibilités de s'exprimer dans la vie politique du pays.

Nous avons étudié avec un vif intérêt les mécanismes internes adoptés avec succès par d'autres membres du Mouvement. Certes, à chaque cas d'espèce correspondent des modes d'action et des caractéristiques propres, mais l'inspiration et l'expérience qui s'en dégagent nous encourageront tout au long du chemin vers la paix. J'en appelle à la solidarité des pays non alignés pour que l'établissement de la paix en Colombie soit en même temps un message d'espoir et une contribution à la paix dans le monde.

J'invite aussi ardemment ici même tous les pays qui se trouvent en conflit avec d'autres membres du Mouvement à l'orée du nouveau millénaire à s'orienter résolument vers la négociation de la paix par le dialogue et à rechercher des accords qui régleront pacifiquement leurs différends. Ce sera la plus belle marque que le Mouvement puisse inscrire dans les pages de l'histoire et sa meilleure source de force et de légitimité.

Chers amis et collègues,

Aujourd'hui s'achèvent trois ans d'exercice de la présidence du Mouvement par la Colombie. Trois ans d'efforts incessants et désintéressés pour défendre nos principes. Aujourd'hui, Monsieur le Président, en vous remettant le rapport définitif sur les activités du Mouvement au cours de la présidence exercée par la Colombie, je suis heureux de pouvoir dire que nous avons accompli les tâches qui nous avaient été confiées. Assurément, nous n'aurions pas pu nous acquitter de cette immense responsabilité sans la collaboration active et généreuse de chacun de nos pays membres.

Nous sommes convaincus que l'Afrique du Sud et le Président Mandela nous guideront avec sagesse et assurance alors qu'un siècle se termine et qu'un nouveau millénaire approche. Nous sommes certains que, sous leur direction, le Mouvement renforcera sa position de groupe politique le plus important dans le monde en développement. La Colombie continuera à procurer son soutien indéfectible et à jouer un rôle actif pour parvenir à cette fin et traduire dans la réalité des propositions telles que celles qui ont été présentées aujourd'hui.

Mes amis,

Nous avons eu le plaisir de vous recevoir de nombreuses fois dans mon pays. La Colombie et son peuple ont aujourd'hui appris à bien connaître le Mouvement et ses idéaux. J'espère aussi que vous n'oublierez pas le goût de la goyave, décrit avec des mots si vivants par notre grand écrivain, Gabriel Garcia-Marquez, lauréat du prix Nobel, ni les alizés chauds de Cartagena ni la beauté de notre pays tropical.

ANNEXE V

Rapport du Rapporteur général, S. E. M. George McKenzie,
Représentant permanent de la Trinité-et-Tobago auprès
de l'Organisation des Nations Unies

1. Le douzième Sommet des chefs d'État ou de gouvernement des pays non alignés s'est tenu à Durban (République sud-africaine) les 2 et 3 septembre 1998.
2. Il a été précédé d'une réunion préparatoire au niveau des ambassadeurs et hauts fonctionnaires, tenue les 29 et 30 août, et d'une réunion préparatoire ministérielle, tenue les 31 août et 1er septembre 1998.
3. Les pays membres du Mouvement des pays non alignés dont les noms suivent y ont participé :

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Angola, Arabie saoudite, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chypre, Colombie, Comores, Côte d'Ivoire, Cuba, Égypte, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée équatoriale, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Palestine, Panama, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République populaire démocratique de Corée, République démocratique populaire lao, République du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

4. Les pays suivants étaient représentés par des observateurs :

Arménie, Bélarus, Brésil, Chine (République populaire de), Costa Rica, Croatie, Dominique, Kazakhstan, Kirghizistan, Mexique, Paraguay, République dominicaine, Ukraine, Uruguay.

Les organisations et mouvements de libération nationale suivants y ont également participé en qualité d'observateurs :

Organisation des Nations Unies, Organisation de l'unité africaine, Ligue des États arabes, Organisation de la Conférence islamique, Organisation de la solidarité des peuples afro-asiatiques, Nouveau mouvement indépendantiste de Porto Rico, Front de libération nationale kanak socialiste (FLNKS).

5. Les pays suivants y ont participé en tant qu'invités :

Allemagne, Australie, Autriche, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Japon, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République slovaque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Siège, Slovénie, Suède, Suisse.

Les organisations suivantes y ont également participé en tant qu'invitées :

Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien (ONU), Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (Comité spécial de la décolonisation, ONU), Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), Groupe des 77, Groupe des Huit, Union européenne, Comité international de la Croix-Rouge, World Federalist Movement, Centre du Sud, Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, Organisation internationale pour les migrations, Secrétariat international du Mouvement 12 décembre, Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres, Lawyers Committee on Nuclear Policy pour Abolition 2000, The Japan, Asia, Africa and Latin America Solidarity Committee.

6. Les membres du corps diplomatique accrédités auprès du Gouvernement sud-africain ont également été invités à participer au Sommet.

Ouverture du Sommet

7. S. E. M. A. Pastrana, Président de la République de Colombie, a déclaré ouvert le douzième Sommet des chefs d'État ou de gouvernement des pays non alignés.

8. Le Sommet a observé une minute de silence à la mémoire des dirigeants des pays non alignés qui étaient décédés depuis le onzième Sommet.

9. S. E. M. A. Pastrana, Président de la République de Colombie, en qualité de Président du onzième Sommet, a présenté le rapport d'activité du Mouvement pour la période allant de 1995 à 1998. Le texte de l'intervention du Président Pastrana sera distribué en tant que document officiel (DS/HOS/8).

10. Sur la proposition du Président Pastrana, le Sommet a élu par acclamation le Président de la République sud-africaine, M. Mandela, Président du douzième Sommet des chefs d'État ou de gouvernement des pays non alignés.

11. S. E. M. N. R. Mandela, Président de la République sud-africaine, a prononcé le discours inaugural du Sommet qu'il a été décidé par acclamation d'adopter comme document officiel (DS/HOS/3).

/...

12. S. E. M. Kofi Annan, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, a pris la parole à la séance d'ouverture du Sommet.

13. Après la déclaration du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, les représentants des différents groupes régionaux ont fait des déclarations dans l'ordre suivant :

Au nom des pays d'Afrique : S. E. M. Sam Nujoma, Président de la République de la Namibie;

Au nom des pays d'Asie : S. E. M. Jargalsaikhan Enkhsaikhan, Envoyé spécial et Représentant permanent de la Mongolie auprès de l'Organisation des Nations Unies;

Au nom des pays d'Amérique latine et des Caraïbes : S. E. M. Fidel Castro, Président de la République de Cuba;

Au nom des pays d'Europe : S. E. M. Glafcos Clerides, Président de la République de Chypre.

Adoption de l'ordre du jour

14. Le Sommet a approuvé l'ordre du jour suivant (DS/HOS/1) :

1. Cérémonie d'ouverture
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Rapport du Président de la réunion préparatoire ministérielle
4. Élection du Bureau
5. Organisation des travaux
6. Demandes d'admission en qualité de membre et de participation en qualité d'observateur
7. Rapport du Président du onzième Sommet des chefs d'État ou de gouvernement des pays non alignés
8. Rapport du Président du Groupe spécial d'experts économistes
9. Rapport du Président du Comité ministériel sur la méthodologie
10. Examen de la situation politique et économique internationale et du rôle du Mouvement des non-alignés au prochain millénaire
11. Examen et adoption des documents finals
12. Dates et lieux des réunions du Mouvement des non-alignés

13. Questions diverses

14. Séance de clôture.

Rapport du Président de la réunion préparatoire ministérielle

15. Le Président de la Réunion ministérielle, S. E. M. Alfred B. Nzo, Ministre sud-africain des affaires étrangères, a présenté son rapport au douzième Sommet des chefs d'État ou de gouvernement des pays non alignés (DS/MM/3). Le Sommet en a pris note.

16. Sur la recommandation de la réunion préparatoire ministérielle, le Sommet a décidé que la composition du Bureau serait la suivante :

Président : Afrique du Sud

Vice-Présidents :

- Afrique : Algérie, Angola, Burkina Faso, Cameroun, Égypte, Maroc, Nigéria et Soudan;
- Asie : Bangladesh, Inde, Pakistan, Palestine, République arabe syrienne, République populaire démocratique de Corée, Sri Lanka, Viet Nam;
- Amérique latine et Caraïbes : Pérou, Suriname, Guyana;
- Europe : Chypre et Malte.

Le Sommet a également décidé par acclamation que la Colombie, pays ayant assuré la présidence du Sommet précédent, serait membre de droit du Bureau de la Conférence.

17. Le Sommet a noté que S. E. M. Aziz Pahad, Vice-Ministre des affaires étrangères, et M. Jackie S. Selebi, Directeur général du Département des affaires étrangères, avaient été nommés respectivement Secrétaire général et Secrétaire du douzième Sommet.

18. Le Sommet a constitué un Comité politique placé sous la présidence de S. E. M. Javad Zarif, Vice-Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran, en vue de l'examen du chapitre I, Questions internationales, et du chapitre II, Analyse de la situation internationale; et un comité économique, placé sous la présidence de S. E. M. Daudi Mwakawago, Représentant permanent de la République-Unie de Tanzanie auprès de l'Organisation des Nations Unies, en vue de l'examen du chapitre III, Questions économiques, et du chapitre IV, Questions sociales, du projet de document final (DS/L/1).

19. Le Sommet a approuvé les recommandations du Président de la Réunion préparatoire ministérielle, qui figurent dans le corps de son rapport (DS/MM/3).

Demandes d'admission en qualité de membre et de participation en qualité d'observateur

20. Au nom des membres du Mouvement des non-alignés, S. E. M. Nelson Mandela, Président de la République sud-africaine, a souhaité la bienvenue au Bélarus au sein du Mouvement. En retour, S. E. M. Ivan Antonovich, Ministre bélarussien des affaires étrangères, lui a transmis les remerciements de son gouvernement pour son admission au sein du Mouvement.

Rapport du Président du Groupe spécial d'experts économistes

21. Le Président du Groupe spécial d'experts économistes, M. Gamani Corea, a présenté le rapport du Groupe aux chefs d'État ou de gouvernement (DS/MM/2).

Rapport du Comité ministériel sur la méthodologie

22. Le rapport du Comité ministériel sur la méthodologie du Mouvement des pays non alignés, que la Colombie avait fait distribuer à l'avance, a été adopté.

Rapport du Président du onzième Sommet des chefs d'État ou de gouvernement des pays non alignés

23. Le Président Pastrana a présenté son rapport dans le cadre de son discours inaugural. Le Sommet en a pris note.

Examen de la situation politique et économique internationale et du rôle du Mouvement des non-alignés au prochain millénaire

24. Le Sommet a consacré trois séances plénières au débat général au cours duquel les pays membres suivants ont pris la parole : Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Angola, Arabie saoudite*, Bahreïn, Bangladesh, Bélarus*, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brunéi Darussalam*, Burkina Faso, Burundi, Cambodge*, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chypre, Comores, Côte d'Ivoire, Cuba, Égypte, Émirats arabes unis, Équateur, Éthiopie, Gambie, Ghana, Grenade, Guinée*, Guyana, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Mali, Maroc*, Maurice, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie*, Népal, Niger, Nigéria, Ouganda, Pakistan, Palestine, Pérou*, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée*, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour*, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Venezuela*, Viet Nam, Zambie, Zimbabwe.

* Ces pays n'ont pas pris la parole, mais ont soumis leur déclaration par écrit en séance plénière.

25. Le Sommet a également entendu les déclarations des observateurs et des invités suivants : Chine, Brésil, Mexique, Ukraine, Nouveau mouvement indépendantiste de Porto Rico, Organisation de la Conférence islamique.

Examen et adoption des documents finals

26. La Conférence a examiné les documents finals suivants :

- La Déclaration de Durban (DS/HOS/7);
- Le Document final (DS/1);
- Le rapport du Rapporteur général (DS/HOS/2).

La Conférence a adopté le Document final.

27. Les délégations ont été invitées à formuler par écrit des réserves au sujet des documents et de les adresser à la Mission permanente de l'Afrique du Sud à New York dans un délai d'une semaine après la clôture du Sommet.

28. La Conférence a adopté la Déclaration de Durban (DS/HOS/7).

29. La Conférence a adopté le rapport du Rapporteur général (DS/HOS/2).

Dates et lieu de la treizième Conférence ministérielle et du treizième Sommet des chefs d'État ou de gouvernement des pays non alignés

30. Le Sommet a accepté l'offre faite par le Gouvernement du Bangladesh d'accueillir le treizième Sommet des chefs d'État ou de gouvernement des pays non alignés à Dhaka en 2001 et a demandé aux pays membres du Mouvement de participer activement à ce sommet important.

31. En ce qui concerne la treizième Conférence ministérielle, il a été décidé que la question serait abordée lors de la Réunion ministérielle des pays non alignés qui devait se tenir parallèlement à la cinquante-troisième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Questions diverses

32. La séance de clôture du Sommet s'est tenue le 3 septembre 1998, S. E. M. Aziz Pahad, Secrétaire général du Sommet, a proclamé solennellement la Déclaration de Durban.

33. Les représentants des différents groupes régionaux ont fait des déclarations de clôture :

Au nom des pays d'Afrique : S. E. M. Blaise Compaore, Président du Burkina Faso et Président de l'Organisation de l'unité africaine;

Au nom des pays d'Asie : S. E. M. Jargalsaikhan Enkhsaikhan, Envoyé spécial et Représentant permanent de la Mongolie auprès de l'Organisation des Nations Unies;

Au nom des pays d'Amérique latine et des Caraïbes : S. E. M. Jules Wijdenbosh, Président de la République du Suriname;

Au nom des pays d'Europe : S. E. M. Glafcos Clerides, Président de la République de Chypre.

34. M. Nelson Mandela, Président de la République sud-africaine et Président du douzième Sommet, a prononcé la déclaration de clôture.

ANNEXE VI

Ordre du jour

DOUZIÈME CONFÉRENCE DES CHEFS D'ÉTAT OU DE GOUVERNEMENT
DES PAYS NON ALIGNÉS, TENUE À DURBAN (AFRIQUE DU SUD)

1. Ouverture de la Conférence.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Rapport sur la Réunion préparatoire ministérielle.
4. Élection du Bureau.
5. Organisation des travaux.
6. Demandes d'admission en qualité de membre et de participation en qualité d'observateur ou d'invité.
7. Rapport du Président de la onzième Conférence des chefs d'État ou de gouvernement des pays non alignés.
8. Rapport du Président du Groupe spécial d'experts économistes.
9. Rapport du Président du Comité ministériel sur la méthodologie.
10. Examen de la situation politique et économique internationale, du rôle du Mouvement des non-alignés et de la démocratisation de l'Organisation des Nations Unies.
11. Examen et adoption du Document final.
12. Dates et lieu de la treizième Conférence des chefs d'État ou de gouvernement des pays non alignés.
13. Questions diverses.
14. Séance de clôture.
